

2006 – COMMENT L'ADRESSER

VIe Congrès virtuel international d'éducation
6-26 février 2006

UN CAS D'INTIMIDATION COMMENT L'ADRESSER?

Marina Parés Soliva

UN CAS D'INTIMIDATION COMMENT Y FAIRE FACE?

Par Marina Parés Soliva. Diplôme en travail social. Expert social juridique.

VIe Congrès virtuel international d'éducation CIVE 2006.

Elle a collaboré dans différentes associations contre la violence et préside actuellement le Service européen d'information sur le mobbing (SEDISEM). Elle est propriétaire du site Web Acoso Moral (<http://www.acosomoral.org>) qui abrite le Site officiel de Jokin et participe en tant que co-administrateur à la Plateforme d'Affected by Mobbing (<http://www.forsodelmobbing.info>). Elle a présenté des articles à diverses conférences et des réunions sur le thème de la violence psychologique sur le lieu de travail, à l'école et aux moyens de communication.

EN ESPAGNOL À L'ORIGINAL. TRADUIT PAR MARINA PARÉS

Index:1- Objectif, 2- Méthodologie, 2.a- Concept d'intimidation, 2.b- Explication d'un cas réel, 2.c- Projet d'intervention, 3- Résultats, 4- Conclusions

1-Objectif ou justification du document

Cet article explique l'intervention réalisée dans un cas spécifique de l'intimidation et sa bonne résolution. Il est destiné, par analyse de l'intervention dans ce cas précis, arriver à concevoir les bases qui servent à une intervention correcte dans la plupart des cas de harcèlement à l'école. Il est basé sur la prémisse que l'intimidation est une manifestation d'un harcèlement de groupe et toutes les interventions conçues ont en commun le soutien inconditionnelle à la personne, enfant en l'occurrence, victime de violences des pareil. Par conséquent, le projet d'intervention présenté dans cet article, elle ne peut être appliquée qu'en tenant compte ces deux piliers, à savoir: l'accompagnement inconditionnelle à l'enfant victime et à l'admission de la présence de l'intimidation de groupe. Ce n'est donc pas une différence entre deux, mais il y a un groupe qui attaque un individu. Sans respecter ces deux prémisses, le modèle d'intervention exposés ici n'atteindront probablement pas les résultats escomptés. Le soutien inconditionnel à l'enfant victime prend la forme d'un respect absolu à sa parole, à la version des faits qu'il manifeste, ainsi qu'à son participation à la prise de décision sur les moyens d'intervenir et temps d'intervention. Rien ne doit être fait sans que l'enfant victime sache quel ce sera l'intervention des adultes, cela implique de s'adapter aux temps de mineur. Ne pas respecter vos critères et agir à votre insu peut conduire à une aggravation de la violence qu'il reçoit. En tant qu'adultes, même avec le meilleur les intentions, peuvent initier des actions qui aggravent la situation qui souffre l'enfant victime. Par conséquent, le modèle présenté ici est basé sur le respectà la décision du mineur sur la résolution de son propre problème, avec la seule mise en garde qu'aucun autre acte

d'agression ne sera toléré sur le. Il est très important qu'à ce stade l'adulte soit inflexible: il ne quitte pas de consentir à continuer à être attaqué, donc toutes les actions à concevoir ont pour atteindre cet objectif: couper l'agression à la racine.

L'autre pilier sur lequel repose ce modèle d'intervention est l'acceptation que nous sommes confrontés au harcèlement de groupe, cela signifie que d'une part il y a un groupe de personnes qui attaquent et de l'autre la victime attaquée, très seule et avec très peu de supports. Le modèle présenté ici n'aura pas de bons résultats si il est basé sur l'hypothèse d'une querelle entre deux. Dans les conflits interpersonnels il existe un certain équilibre des forces qui est inexistant dans les cas de l'intimidation.

2-Méthodologie. La méthodologie suivie dans cette communication consiste en une brève description théorique du concept d'intimidation à l'école pour continuer l'explication d'un cas réel et le projet d'intervention conçu pour votre embarquement.

2e concept d'intimidation. Le concept d'intimidation à l'école (bullying) vient d'une adaptation du concept d'intimidation morale au travail à l'intimidation en milieu scolaire. Les deux façons de les comportements ont beaucoup en commun car ils sont tous les deux manifestations de violence psychologique par le harcèlement de groupe. Qu'est-ce que la différence est le domaine où il a lieu, certains au travail et d'autres dans l'école; ainsi que l'âge des participants et une plus grande utilisation des agressions physiques en cas d'intimidation à l'école. Comme ce sont des démonstrations de la violence psychologique visent à briser l'équilibre et la stabilité psychique de la victime, donc le suicide de la victime est la confirmation du succès de l'intimidation de groupe.

2.b Explication d'un cas réel. Contexte: Les deux principaux protagonistes, à savoir le futur garçon-bully (harceleur) et les futurs enfants victimes étaient des amis proches. Son amitié avait l'approbation parentale, au point que le futur enfant-intimidateur a obtenu que sa famille a changé ses plans (ils ont arrêté d'aller au camping) pour ne pas rater la fête d'anniversaire de ce qui serait plus tard l'enfant victime. A ce moment là, le futur enfant victime était un enfant très populaire en milieu scolaire. Déclencheurs: des problèmes ont commencé entre les deux enfants dans une même activité d'été. A partir de ce moment, le boy-bully a commencé à conspirer contre l'autre enfant tout en se faisant passer pour un ami. Petit à petit c'était s'entourant d'alliés qui d'une certaine manière enviaient la position de la popularité dont jouissait l'enfant victime à ce jour. Le niveau intellectuel du enfant victime était bien au-dessus de la moyenne et se démarquait beaucoup en mathématiques, en plus c'était un garçon très attirant physiquement, et qui était très bon en sport. Le harcèlement de groupe consistait en des actes de harcèlement à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les actes de maltraitance au sein de l'école, ont été précisés dans: humiliations telles que lécher le mur, donner des coups de pied, injurier, narguer et l'isoler des jeux. En dehors de l'école, ils manifestaient dans l'entraînement et les jeux et consistait à ne pas passer le ballon, lui parler, rire de lui, et bien sûr, il n'a pas été invité à anniversaire. D'être un garçon très populaire à l'école, il est devenu paria. Impact sur l'enfant victime: perte de sourire, encoprésie, blessure testiculaire par coups bas. De cette blessure, les parents découvrent et ils parlent à leur fils. L'enfant le nie d'abord, refuse d'accepter ce qu'ils lui font dommage, il le reconnaît enfin et parvient à expliquer chacune des actions de l'humiliation et de nommer les auteurs des attaques. L'enfant justifie son silence jusqu'à présent en disant qu'elle ne voulait pas que ses parents va s'inquiéter. Les parents parleront au tuteur et il est conçu conjointement le plan d'intervention.

2.c - Projet d'intervention a) Lignes directrices pour l'intervention: Pour parler à un enfant qui a été agressé par ses pairs, de ceux que vous considérez auparavant comme vos amis doivent être très prudents avec le ton utilisé, toute trace de colère ou de rage peut vous victimiser une seconde fois. Nous sommes face à un enfant qui a perdu confiance en son pareil. Il est très important de ne pas blâmer l'enfant pour sa situation et pour cela il est responsabilité fondamentale de la violence envers ceux qui l'exercent et non la victime. L'enfant doit sentir que nous le comprenons, en plus de soyons désolés que dans sa situation nous réagirions comme lui. On peut penser que c'est une personne faible, car il n'est certainement pas: supporter les barbaries qui ont dû supporter sans presque se plaindre fait preuve d'une endurance et d'un courage supérieurs à ce que l'on pensait au départ. Non, nous ne pouvons oublier que le harcèlement a lieu lorsque la future victime se rebelle insubordination au soumission requise par le leader, nous sommes donc face à un enfant qui a eu un bonne image de soi au début de l'intimidation; au moins assez bon pour résister aux pressions manipulatrices de l'intimidateur en service. Est précisément pour briser cette résistance, le but ultime de la violence psychologique.

Souvent, le leader manipulateur n'est pas le même qui exerce un maximum de violence contre la victime, car en tant que bon manipulateur, il a réussi à s'entourer de des alliés qui font le sale boulot pour vous. Si nous ne savons pas identifier qui est le leader manipulateur, l'intervention sur le groupe de harcèlement échouera. Les directives d'intervention reposent essentiellement sur le tuteur de classe donné qui convient le mieux pour intervenir dans le contexte scolaire. Aux réunions du tuteur avec les parents de l'enfant victime, il doit être clair qu'ils ne seront pas tolérer plus d'agressions et nous devons également rechercher la collaboration et l'engagement de la direction de l'école et la conception conjointe du intervention

b) Lignes d'intervention: Le plan d'intervention comprend deux sections: l'intervention scolaire et intervention familiale. Au sein de l'intervention scolaire, il est nécessaire de distinguer les travail en classe, qui sera à la charge du tuteur, de l'intervention auprès du reste des enseignants, qui tomberont plus sur la direction. Cet aspect pédagogique n'est pas Il devrait être sous-évalué, car la collaboration de tous les enseignants à mettre en œuvre des mesures dissuasives d'autres intimidations. Le travail en classe devrait inclure le travail avec les enfants protagonistes, et avec le groupe de classe. Chaque projet d'intervention doit concerner trois aspects à la fois, sur l'enfant victime, sur les brutes et sur le groupe de classe, et cela grâce à des actions coordonnées des enseignants, les parents et la direction de l'école.

Le groupe de classe a été témoin, dans plusieurs occasions, les attaques contre l'enfant victime et il s'est senti effrayé devant le groupe de harcèlement. Attitudes agressives et intimidantes du groupe d'intimidation envers l'enfant victime provoque chez les autres enfants, qui en sont témoins et qui ils sont contraints de ne pas pouvoir agir à cause de la peur, d'un grave sentiment desans défense. Ces enfants peuvent être considérés comme des victimes secondaires de l'intimidation, car ils sont soumis à des relations insensées. L'intervention familiale doit inclure un travail avec la famille de l'enfant victime, comme avec les parents de l'enfant-intimidateur et aussi avec les parents d'autres enfants violents. Les trois groupes se distinguent depuis les interventions sera différent pour chacun d'eux.

PROJET D'INTERVENTION

Intervention scolaire

1- Tutor: à l'intérieur de la salle de classe.

a) **Enfant victime: Protection.** Des mesures de protection extrêmes doivent être adoptées dont l'application doit être convenu avec le mineur (toujours sous la surveillance d'un adulte, pas le laisser seul dans la cour, dans les toilettes ...). Le temps d'application maximal a être autour de trois mois puisque si les autres actions ont donné le résultat escompté ces mesures ne seront plus nécessaires. **Acceptation:** Il faut aider le mineur à accepter sa situation. Nous devons éviter le déni et la fuite ainsi que la culpabilité de travailler. Grâce à les entretiens tutoriels transmettent le message que le mineur n'est pas à blâmer d'être agressé ou pour avoir besoin de protection. **Reconnaissance:** elle est basée sur l'application de mesures qui augmentent l'estime de soi de l'enfant victime. Nous devons favoriser l'appréciation de son image public (lui confier des responsabilités particulières en classe ...)

b) **Groupe d'agresseurs. Contrôle:** vous devez transmettre le message clair que vous ne permettez plus violence et rendre explicites les mesures correctives si cela continue. **Détection:** vous devez savoir discerner qui incite au harcèlement de ceux qui seconde. **Responsabilité:** nous devons renforcer la responsabilité de notre propre actions, allant des excuses à l'enfant victime aux actions compensation concrète (individuellement et non en groupe). Au début ces actions doivent être encadrées par un adulte et évaluées par l'enfant victime afin qu'il ne revienne pas à des agressions subtiles. **Désintégration:** l'unité du groupe doit être brisée et cela peut être réalisé en par l'inclusion de ses membres dans d'autres groupes (études, sports ...)

c) **Groupe de classe. Réaction:** nous devons améliorer la récupération de la capacité de réagir devant le groupe de harcèlement, soit par une plainte du public dans le tutoriels, ou privé avec un enseignant ou anonyme via la boîte aux lettres plaintes. La création de groupes anti-intimidation est également considérée comme très utile à l'école. **Coexistence:** nous devons faire une promotion spéciale des valeurs de la coexistence puisque ces derniers ont été détruits. Il est jugé très utile la préparation d'ouvrages sur l'éthique, la violence, le courage et l'esprit critique et la expositions ultérieur. **Solidarité:** Favoriser les actions favorisant l'inclusion de l'enfant victime dans la dynamique des classes. Une augmentation des tâches de responsabilité au sein du la classe contribuera à promouvoir l'image publique de l'enfant victime.

2- Adresse: reste du personnel enseignant

Mesures dissuasives: boîte de plaintes, groupe anti-intimidation ...Mesures de protection exceptionnelles (temporaires) à l'égard de l'enfant victime. Il y a que comprendre son état irritable et parfois irritant.

Intervention familiale:

Le tuteur avec soutien intra-scolaire de préférence par un psychologue scolaire, avec.

a) les parents d'enfants victimes. L'intervention doit être collaborative et doit être basée sur deux prémisses, d'une part contenir l'angoisse de l'enfant et celle de leurs parents et d'autre part aider les parents à ne pas blâmer l'enfant ou eux-mêmes.

b) parents du l'enfant instigateur. L'intervention doit viser à reconnaître que ont avons un problème grave à résoudre, il doit être basé sur les prémisses de ne pas permettre ou consentir d'autres agressions contre aucun enfant et le besoin de l'enfant de recevoir des soins thérapeutiques spécialisés en dehors de l'école (cela aide la reconnaissance que le problème de la violence trouve son origine dans le sein famille et pas à l'école.

c) les parents des enfants du groupe d'intimidation. L'intervention doit être orientée vers la reconnaissance du besoin de leurs enfants d'apprendre d'autres façons de se rapporter. Pour cela il est essentiel qu'ils collaborent en demandant pardon à la victime. Ces parents devront aider leurs enfants en ne leur permet tant plus d'agressions par la maîtrise de soi de la violence, par la promotion de l'estime de soi et le développement de leurs propres critères qui les protègent de la soumission de groupe et faciliter l'inclusion dans le groupe de classe individuellement et non en groupe. Dans certains cas nécessiteront également un traitement thérapeutique externe et spécialisé.

Résultats

Dans cette section, le résultat de l'intervention dans ce cas spécifique, servant de base à une proposition générique de intervention scolaire en cas d'intimidation. Le cas spécifique qui est expliqué avait une bonne résolution, la compréhension comme tel celui qui a pu arrêter les actions de violence et de marginalisation, et qui les protagonistes ont terminé leur scolarité ensemble sans jamais se reproduire actes de harcèlement au cours des années suivantes. Il est vrai que l'âge de les protagonistes étaient favorables à la rééducation, car elle pourrait être comportement scolaire de nouveaux modes de règlement des différends, il convient de noter que la relation des deux principaux protagonistes jamais plus c'était de l'amitié mais de la compagnie et de la cordialité.

Chaque plan d'intervention scolaire pour mettre fin à l'intimidation doit comprendre quatre phases: La première est la réception de la plainte (soit à l'initiative du parents, mineurs ou autres camarades de classe). La deuxième phase comprend la première actions qui mettent l'accent sur la protection de l'enfant victime et sur l'enracinement toute manifestation violente. La troisième phase est l'intervention auprès du protagonistes à travers la conception d'un projet spécial d'intervention pour le cas; raison centrale de cette présentation. La quatrième phase et la dernière est la évaluation qui comprend, en plus de l'évolution du cas spécifique, la des mécanismes de prévention installés dans l'école qui permettent d'éviter nouveau harcèlement.

Conclusions

Recommandations aux écoles victimes d'intimidation par toutes les classes c'est qu'ils "ne se taisent pas", qu'ils parlent. On peut se demander si les établissements scolaires sont prêts à traiter ces cas avec une garantie minimale de succès. Pour cette raison, je trouve intéressant de fournir l'institution scolaire et surtout les enseignants d'un projet d'intervention quand il se presente un cas d'intimidation à l'école. Ce document est destiné à être une réponse. Par conséquent, nous espérons avoir apporté des éléments utiles pour que chaque école, en cas de harcèlement, peut concevoir son intervention pour lutter contre la violence entre égaux et éviter les situations de angoisse vitale chez les mineurs harcelés.

Source: propre élaboration© marinapares2005

Publiée par CyberEduca.com 2006 La reproduction totale ou partielle de ce document est interdite. sans le consentement exprès de l'auteur / s.CiberEduca.com a le droit de publier sur Cdrom et sur le site CiberEduca.com le contenu de cette présentation- CiberEduca.com est une marque déposée CyberEduca.com est un nom commercial enregistré.



VI Congreso Internacional Virtual de Educación
6 – 26 de Febrero de 2006

UN CASO DE BULLYING ¿CÓMO ABORDARLO?

Marina Parés Soliva

Toute reproduction doit citer l'auteur et la source.

©Marina Parés Soliva <http://www.acosomoral.org>